

ORDRE DU JOUR :

- Bilan 2018
- Calendrier 2019
- Règlement 2019

Etaient présents :

ScooterPower (Arnaud Petit – Cyril Dekiere)
Mob Active 14 (Daniel Josse – Yves Lecouvey)
MC Amorce 50 (Aymeric Piton – Julien Guyau – Raphaël Masson – Florent Cebron)
MC Le Maillon (Pascal Eveillard – Adrien Poupeau – Céline Esnault)
O2J (Jérémy Ollivier)
AMV (Eric Roy)

1- BILAN 2018.

CF Pdf en pièce jointe

2- CALENDRIER 2019.

23-24 Mars : Mer	ScooterPower
13-14 Avril : Villeperdue	ScooterPower
28 Avril : Plessé en essais libre seulement	MC Amorce 50
11-12 Mai : La Chatre	ScooterPower
15-16 Juin : Châtillon/Indre	Le Maillon
20-21 Juillet : Vendevre	Mob Active 14
24-25 Août : Soucy	ScooterPower
21-22 Septembre : Ancenis	MC Amorce 50
12-13 Octobre : Salbris Finale	ScooterPower

3- EVOLUTIONS 2019.

- Le bureau du club MC Amorce 50 évolue. Aymeric Piton reprend la présidence. La course de Corcoué/logne est remplacée par un roulage national sur le circuit auto de Plessé dans le but d'y organiser une course en 2020 si les moyens humains et financiers le permettent. La course d'Ancenis passe sur 2 jours (samedi mise à disposition du circuit pour du roulage et dimanche course organisée par le club)
- Chaque Club sera référent technique d'un type de machine. L'objectif est d'effectuer des contrôles plus justes et plus précis afin de renforcer la sécurité et d'éviter la triche. Chaque référent va créer un cahier des charges des éléments à contrôler par catégorie, et qui sera remis au contrôle technique de chaque course.

Type de machine	Référent
Pocket Bike	Le Maillon
Vario (promo et proto)	MC Amorce 50
Moto 125cc 4T et 80cc 2T	O2J
Scooter	ScooterPower

- Florent CEBRON nous propose une formation pour les contrôleurs techniques de tous les clubs. Cette formation a été proposée la veille de l'entraînement de Plessé sur place. De plus Florent souhaite qu'on lui transmette nos feuilles de contrôles pour information personnel (florent.cebbron@free.fr)
- Une Visio conférence sera effectuée à la mi saison entre les clubs organisateur afin de renforcer la cohésion du groupe.
- Les tarifs d'engagement seront de 46.00€ maximum pour la course du dimanche. 5€ de majoration pour combler les augmentations des frais, des tarifs de location des circuits et/ou travaux des clubs. 1.00€ de majoration qui servira à financer la remise des prix finale du TGO 2019. Les clubs reverseront la somme (en fonction du nombre de pilotes classés) à l'organisateur de la finale qui se chargera de la remise des prix. Cela entraine une modification de l'article 7.1.4 du règlement administratif.

Les engagements pourront s'effectuer par divers moyens :

- version papier
- par internet sur le site trophée grand ouest
- par internet via le site engagés-sport

Le CLUB Mob Active 14 souhaitait une augmentation de tarif à 55.00€ du fait des frais de travaux annuels qui leurs sont imposés sur le circuit de Vendevre. Ce tarif n'a pas fait l'unanimité.

- La catégorie ScooterPower Trophy devra être indiquée dans le règlement technique. Les marques et références de pièces peuvent être citées. Les clubs peuvent l'accepter ou la refuser de leurs épreuves.
- En cas de mixage des catégories Promo Vario et 125 4t, un départ différé devra être mis en place par la direction de course.
- La proposition de création d'une catégorie Supermotard 80cc est repoussée à 2019. L'objectif étant d'attirer de jeunes nouveaux pilotes, les organisateurs ont décidé d'intégrer une série « Découverte » lors des samedis d'essais libres qui précèdent les courses. Les machines ne devront pas dépasser les cylindrées règlementaires et disposer des éléments de sécurités obligatoires. Chaque club devra répertorier le type de machines utilisées dans cette série « Découverte » et en tirer les conclusions en fin de saison.
- Les pocket bike (moto pour enfant) ne peuvent être utilisées qu'à partir de 14ans en Ufolep. Les clubs organisateurs souhaiteraient que l'âge soit réduit à 12ans. Florent CEBRON de la CN moto se charge de remonter l'information à la prochaine réunion CN.
- L'ufolep Centre dispose de 200 transpondeurs Chronolec ainsi que d'un système de chronométrage financé par l'Ufolep. Malgré les demandes chaque année, il est impossible à ScooterPower de l'utiliser.
- Les personnes référents Ufolep de l'activité Moto Vitesse sont M. HUSSON et M.FOURNIER.
- La remise des prix générale du TGO 2019 devra inclure un podium Féminin.

- MC Amorce 50 souligne que la règle des points qui comptent double à la finale de Salbris crée des inégalités entre les pilotes qui participent à tout le championnat et ceux qui ne font que cette course.
ScooterPower rappelle que cette règle avait été mise en place pour combler le manque d'engagés à la dernière course lorsque la finale avait lieu à Magny cours.
D'un commun accord les clubs ont décidé que seule la dernière manche de la finale comptera double. ScooterPower précise qu'en cas de manque d'engagés à la finale de Salbris 2019, la règle devra être réétudiée.

4- REGLEMENTATION 2019.

- La dénomination des catégories va évoluer pour faciliter l'accès et la compréhension :

Dénomination ancienne	Nouvelle dénomination
Promotion Vario	Promotion Vario
Prototype Vario Amateur	Promotion Vario Expert
Prototype Vario Expert	Proto Vario
Prototype boîte 50	Moto 50
Prototype boîte 80	Moto 80
Prototype boîte 125 4t >14 pouces	Moto 125
Prototype boîte 125 4t <13 pouces	Pit Bike SM 125
Promotion Scooter	Scooter 50
Prototype Scooter 70 Amateur	Scooter 70 Amateur
Prototype Scooter 70 Expert	Scooter 70 Expert
Pocket Bike	Pocket Bike

- Modification de la réglementation technique Scooter 50cc.
Objectif : réduire les inégalités de performance, privilégier le pilotage.

Echappement du commerce de marque déposée. Modification + ou – 3cm autorisée à l'entrée. L'échappement doit respecter les règles de bruit.

Pneus libres, quantité libre.

Allumage d'origine à rotor externe ou adaptable identique à l'origine. Boitier électronique du commerce de marque déposée, non programmable.

- Modification de la réglementation technique Promotion vario.
Amortisseurs libres du commerce, points d'ancrage d'origine du cadre.

- Modification de la réglementation technique Promotion vario expert.
Cadres en V en acier.
Vilebrequin libre du commerce.
Variateur libre diamètre 106mm maxi, embrayage interdit.
Le départ se fera moteur arrêté en poussant le véhicule.

- Modification de la réglementation technique Moto 125 et Pit Bike SM 125.
Les sabots sont récupérateurs sont obligatoires pour tout type de machine. L'utilisation de mousse absorbante est conseillée. Le sabot doit pouvoir contenir la même capacité d'huile que le moteur. Le sabot doit être de conception sûre et professionnelle. Tout « bricolage » est interdit.